



Assemblée générale

Distr. générale
31 août 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Points 9 et 141 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport du Conseil économique et social

Projet de budget-programme pour 2021

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2020

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport rend compte des incidences budgétaires des résolutions et des décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2020, qui s'est tenue du 25 juillet 2019 au 22 juillet 2020.

Il contient des informations sur la résolution [2020/11](#) du Conseil économique et social, intitulée « Groupe consultatif ad hoc sur Haïti ». Les dépenses supplémentaires à prévoir pour 2021 comme suite à l'adoption de la résolution [2020/11](#), d'un montant de 43 000 dollars, seraient financées au moyen des crédits qui seraient ouverts au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour 2021.

* [A/75/150](#).



I. Introduction

1. Le présent rapport a pour objet d'informer l'Assemblée générale des incidences budgétaires des résolutions et des décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2020, qui s'est tenue du 25 juillet 2019 au 22 juillet 2020.
2. Le Conseil a adopté une résolution dans laquelle il a autorisé les entités compétentes du Secrétariat à entreprendre des activités supplémentaires ayant des incidences budgétaires pour lesquelles aucun crédit n'avait été inscrit au projet de budget-programme pour 2021¹.
3. Si, en 2020, le Conseil adopte, après la publication du présent rapport, une résolution ou une décision qui pourrait avoir des incidences sur le budget-programme de 2021, de nouvelles prévisions révisées seront publiées dans un additif au présent document.

II. Incidences budgétaires des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social

Résolution 2020/11 : Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

4. Aux paragraphes 2 et 3 de la résolution 2020/11, le Conseil a :

a) Décidé de proroger le mandat du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti jusqu'à la conclusion de sa session de 2021, afin de pouvoir suivre la situation de près et de formuler des conseils concernant la stratégie de développement à long terme d'Haïti en vue de favoriser le relèvement, la reconstruction et la stabilité du pays sur les plans économique et social, en accordant une attention particulière à la nécessité d'assurer un appui international cohérent et durable à Haïti, dans le respect des priorités nationales de développement à long terme et du Plan stratégique de développement d'Haïti, tout en évitant les chevauchements et les doubles emplois avec les mécanismes existants ;

b) Prié le Groupe consultatif de lui présenter un rapport sur ses travaux, accompagné de recommandations, s'il l'estimait nécessaire, pour examen à sa session de 2021.

5. Les dépenses afférentes à l'appui à apporter au Groupe consultatif ad hoc sur Haïti, pour lesquelles aucun crédit n'a été inscrit au projet de budget-programme pour 2021, sont estimées à 43 000 dollars (voir tableau), et couvriraient : a) les frais de voyage des membres du Groupe consultatif et de deux fonctionnaires du Département des affaires économiques et sociales pour qu'ils puissent rencontrer les représentants des institutions financières internationales et de l'Organisation des États américains en 2021 et effectuer une mission en Haïti la même année (38 500 dollars) ; b) les services d'appui aux réunions devant se tenir en Haïti et les charges diverses (4 500 dollars).

¹ Le projet de budget-programme pour 2021 a été publié sous la cote A/75/6 (Introduction) et dans les fascicules s'y rapportant [A/75/6 (Sect.1 à 36) et A/75/6 (Income Sect.1 à 3)], accompagnés des rectificatifs éventuels.

Ressources nécessaires au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour 2021

(En dollars des États-Unis)

<i>Ressources nécessaires pour 2021</i>	
Voyages des représentants	34 800
Voyages du personnel	3 700
Services contractuels	4 500
Total	43 000

6. Après examen des précédentes résolutions par lesquelles le Conseil a prorogé le mandat du Groupe consultatif, les dépenses découlant de la résolution 2019/32, la dernière en date, ont été financées au moyen des ressources approuvées au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du budget-programme de 2020. De la même manière, il est proposé d'imputer les dépenses découlant de l'adoption de la résolution 2020/11, d'un montant de 43 000 dollars, sur les crédits qui seraient ouverts au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour 2021.

III. Montant total des ressources nécessaires

7. Les incidences budgétaires des résolutions et décisions adoptées par le Conseil à sa session de 2020 sur le projet de budget-programme pour 2021 s'élèvent à 43 000 dollars. Il est proposé que ces dépenses soient financées au moyen des crédits qui seraient ouverts au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour 2021.

IV. Conclusions et recommandations

8. Les dépenses découlant de l'adoption de la résolution 2020/11, d'un montant de 43 000 dollars, seraient financées au moyen des crédits qui seraient ouverts au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour 2021. Par conséquent, à cet égard, aucun crédit supplémentaire n'est demandé en sus du montant actuel du projet de budget-programme pour 2021.